

INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES 2023

En septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise est une des mesures phares de cette loi.

Chaque année, les entreprises doivent calculer leur Index de l'égalité femmes-hommes à partir de cinq indicateurs :

- 1 - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
- 2 - Ecart de répartition des augmentations individuelles
- 3 - Ecart de répartition des promotions
- 4 - Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité
- 5 - Equilibre entre le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations

L'Opcommerce publie dans le tableau ci-dessous son index d'égalité salariale femmes/hommes pour l'année 2023 :

Indicateurs	Poids de l'indicateur en %	Résultat pour l'année 2023
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40%	35/40
Ecart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes	20%	10/20
Ecart de promotions entre les femmes et les hommes	15%	15/15
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15%	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10%	10/10
Index 2023	100%	85/100

L'Opcommerce obtient la note de 85/100, dépassant ainsi le minimum imposé. Dans le cadre de ce calcul, les femmes représentent 77,82 % de l'effectif total.